

CERTIFICAT DE RÉALISATION

Je soussigné(e) **M. GACEL Pascal** représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences Lodi SAS atteste que :

Mme/M. **M. ABECASSIS Ephraïm** né(e) le **30 septembre 1972** à **CASABLANCA**
A suivi l'action **CERTIBIOCIDE Nuisibles 3 Jours 23/24/25 Janvier 2024 ST OUEN** et a obtenu un score de **27/30** au teste final (REUSSITE)

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

Action de formation ¹

qui s'est déroulée du **23 janvier 2024** au **25 janvier 2024** pour une durée de **21 heures**.

Assiduité du stagiaire :

Durée effectivement suivie par le/la stagiaire : **21 heures**, soit un taux de réalisation de **100.00 %**.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : **GRAND FOUGERAY**

Le : **26 janvier 2024**

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation
(nom, prénom, qualité du signataire)

Pascal GACEL
Responsable pôle technique et formation
LODI S.A.S
Parc d'Activité des Quatre Routes
35390 LE GRAND FOUGERAY
Tél. 02 99 08 48 59 - Fax 02 99 08 38 68
RC B 322 751 363 00050
TVA FR 04 322 751 363

¹ Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

² Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.